

DELIBERATION n°25/2023

**OBJET : BUDGET COMMUNE - DECISION
MODIFICATIVE N°1**

Conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Excusés : 8
Pouvoirs : 5
Votants : 24

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-trois juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Emilie GAGLILOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO Jean-Paul THIEULIN, Patrick LECLERCQ Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Olivia LEVINGSTON, Chantal NIOT, Marc MONIER.

PROCURATIONS : Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Marc MONIER qui a donné pouvoir à Vincent MARCIANO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, dans le cadre de l'ajustement du budget primitif 2023, les modifications suivantes :

INVESTISSEMENT			DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre	Article	Libellé	+	-	+	-
10	10226	Taxe d'aménagement	2 700.00			
10	10226	Taxe d'aménagement			+ 2 700.00	
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	30 000.00			
23	2313	Constructions (Travaux clocher)		- 30 000.00		
		TOTAUX	32 700.00	30 000.00	2 700.00	

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 5 JUIN 2023
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 5 JUIN 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

